

# **DOSSIER DE PRESCRIPTIONS**

## **CHARGEUR SUR PNEUS**

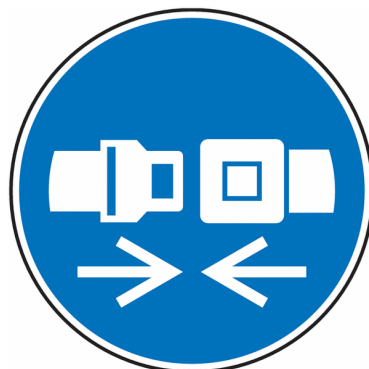


## Qualification du personnel

*Tout conducteur de chargeur doit avoir plus de 18 ans et posséder une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.*

### **Règles d'utilisation avant la mise en service :**

- Faire une inspection de l'engin, vérifier le bon aspect des pneus, l'absence de fuites, l'absence de personnel à proximité.
- Vérifier les niveaux (huile, carburant, fluide hydraulique...)
- Nettoyer les surfaces vitrées de la cabine
- Vérifier le fonctionnement des essuie-glaces
- Vérifier le fonctionnement des feux
- Vérifier le fonctionnement des dispositifs sonores
- Débarrasser la cabine de tout outil ou objet pouvant occasionner un gêne pour le chauffeur
- Boucler la ceinture de sécurité
- Régler le siège pour avoir une position de travail confortable
- Avertir les autres usagers avant le départ de l'engin sur piste



## Utilisation

### Chargement de véhicules :

- Le positionnement des camions s'effectue selon les directives du conducteur de la chargeuse et non l'inverse.
- Elever le godet juste avant le déversement (autant que possible en situation plane et non articulée).
- Répartir les matériaux dans les bennes des véhicules de manière à centrer le chargement (en particulier transversalement) et à éviter tout chute de produits.
- Signaler la fin du chargement au conducteur par geste ou par signal sonore si nécessaire.

### Mise en stock de produits :

- Etablir des rampes d'accès dont la pente sera aussi faible que possible
- Maintenir des talus de sécurité sur les rives de la rampe
- En cas de manœuvre au sommet, réaliser une zone aussi plane que possible.
- Eviter les descentes en marche arrière ; à défaut ; opérer à vitesse lente.

### Chargement au front de taille

- Ne soulever en aucun cas.
- Travailler autant que possible perpendiculairement au front de taille.
- Faire positionner les camions de manière que leur arrière soit tourné vers le front de taille.



### **Circulation sur piste :**

- Respecter d'une façon générale les règles du code de la route et plus particulièrement le plan de circulation de l'exploitation
- Sur site, respecter les limitations de vitesse (10 km/h) prise pour la **sécurité** du personnel.
- Effectuer lentement et avec une attention particulière le premier parcours du poste de travail pour repérer tout obstacle ou tout risque d'effondrement éventuel dans les zones de circulation.
- En cas de survenance d'un obstacle ou d'un risque, prendre les mesures nécessaires et prendre toute disposition de balisage nécessaire.
- Laisser la priorité aux véhicules chargés.
- Allumer les feux dès que la visibilité est insuffisante.
- Lors d'un croisement de véhicule, adapter l'allure ou stationner pour laisser passer le véhicule.
- Toujours circuler avec le godet baissé afin d'avoir une visibilité d'ensemble optimale et limiter les risques de renversement ou d'accrochage.

**Rappel : L'utilisation du téléphone portable est interdite en roulant**



### **Ravitaillement des engins :**

- Avant toute utilisation, le chauffeur est tenu de contrôler le niveau de carburant de l'engin.
- Le ravitaillement de l'engin sera effectué chaque jour en fin de journée.
- Le ravitaillement doit être effectué avec le moteur coupé et la consommation de l'engin doit être noté.

**Rappel : Il est interdit de fumer à proximité des pompes de carburant.**



Le ravitaillement doit être effectué sur la zone prévue à cet effet, aucun dévers manuel (bidon) ne sera toléré.

### **Comportement en cas de panne :**

- Signalisation de détresse
- Libérer les voies de circulation
- Poser le godet au sol et couper le moteur
- Contacter le responsable d'atelier

### **Déversions accidentelles**

En cas de déversions accidentelles de toute sortes d'hydrocarbures, produits chimiques ou produits néfastes, l'utilisation du pollukit présent dans les engins sera obligatoire afin de traiter la zone de dévers.

L'échantillon de sol contaminé sera stocké dans un big bag, disponible au niveau de l'atelier et l'échantillon contaminé sera acheminé jusqu'à une décharge agréée.



### Présence de passagers ou de charges dans la cabine :

- Un seul passager peut être pris en charge et uniquement sur le siège prévu à cet effet, uniquement pour les engins équipés d'un siège passager.
- La prise en charge d'un passager est autorisée si elle n'entraîne pas d'arrêt intempestif.
- Il est interdit de transporter dans la cabine des charges dont l'encombrement pourrait nuire au confort ou à la visibilité du conducteur.

### Concasseur / Cribleuse

- Opérateur ayant reçu une formation uniquement
- Installation de la machine sur un terrain plat et stable
- Alimenter la machine par le côté pour éviter les projections
- Ne jamais pousser manuellement un matériau coincé dans la goulotte d'alimentation
- Seul l'opérateur doit se trouver dans la zone d'effet du concasseur
- Toute intervention sur le concasseur doit être effectuée avec l'appareil hors tension
- Ne pas altérer les dispositifs de sécurité
- Un bouton d'arrêt d'urgence permet de bloquer la machine en cas d'incident

Le poste de concassage veillera à être éloigné et abrité au maximum du voisinage, en cas de vent portant vers les habitations, le concassage sera proscrit.

Les ateliers de concassage seront principalement effectués entre le mois de Février et de Juillet, en dehors de cette période, seul des exceptions pourront amener le concasseur à fonctionner.



## **Fin de journée**

Le plein de carburant devra être effectué, et ce chaque jour, en veillant à éteindre le moteur, ne pas fumer et noter la consommation de carburant pour la journée.

Ne pas oublier de bien refermer le bouchon de réservoir.

Garer l'engin dans sa zone de parking réservée en veillant à ce que les roues soient droites

Mettre l'engin au point mort et activer le frein de parc.

Poser le godet au sol

Couper le contact

Descendre de l'engin en veillant à toujours avoir 3 appuis en utilisant les poignées et marchepieds prévus à cet effet afin de limiter les risques d'entorses, fractures, chutes...

Enfin passer par l'atelier avant de quitter les lieux pour prévenir de votre départ.

### **Périodicité des entretiens**

Des carnets d'entretien sont à bord de chaque véhicule préconisant les apports en matière de filtres et de lubrifiants.

Chaque chargeur possède son propre carnet d'entretien. Se reporter à celui-ci pour les entretiens

En cas de doute ou de suspicion de problème, il est impératif d'avertir le responsable de l'atelier pour écarter les risques.

# **SAMÉRIENNE de TRAVAUX**

Bureaux : 10 rte Nationale, 62360 Hesdin l'Abbé - Tél. 03 21 33 51 32

E-mail : travaux@samerienne-forestier.fr